

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni à Roissy – Charles-de-Gaulle le mardi 25 février 2025.

Le comité national a suivi attentivement les discussions autour de la loi de finances pour 2025, en particulier pour ce qui concerne le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ». S'il dénonce la volonté initiale de l'amputer à coups de rabet budgétaire alors même que le contrôle aérien est entièrement redevancé, il salue finalement la sécurisation des recrutements, des budgets de modernisation technique et du Protocole social DGAC 2023-2027. Concernant ce dernier, le comité national se félicite en particulier de la concrétisation des mesures législatives TSEEAC attendues, honorant ainsi l'engagement protocolaire en la matière.

Le comité national salue l'accord trouvé le 14 février dernier permettant, en responsabilité, d'apporter des solutions budgétaires, opérationnelles et sociales à la situation actuelle. Le comité national veillera à ce que la communication et la déclinaison de ces éléments assurent de retrouver une base saine de dialogue social.

Le comité national réaffirme que la diminution de l'indemnisation du congé maladie ordinaire à 90 % du traitement normal durant les trois premiers mois est incompatible avec les exigences de sécurité, d'aptitudes cognitives et de gestion de la fatigue spécifiques aux contrôleurs aériens. Dans la continuité des échanges qu'il a ouverts avec la DGAC en la matière, le comité national réaffirme le mandat donné à son bureau national de trouver des solutions dans le cadre de discussions internes à la DGAC ou de la protection sociale complémentaire (PSC).

Adopté à l'unanimité